

La Direction Générale Des Impôts Et Les Mécanismes De Lutter Contre La Fraude En Droit Economique Congolais

Marcellin Mukubaganyi

Assistant A L'institut Supérieur De Commerce A Lubumbashi, Doctorant A La Faculté De Droit A L'université De Lubumbashi, République Démocratique Du Congo

Résumé

Cet article analyse le rôle central de la fiscalité dans le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo et les défis majeurs auxquels fait face la Direction générale des impôts (DGI). Bien que l'impôt soit une ressource essentielle pour financer les services publics et soutenir l'action de l'État, son efficacité est compromise par la fraude fiscale, la faible culture fiscale, la corruption, la méfiance des contribuables et les faiblesses institutionnelles. L'étude examine les outils juridiques et administratifs de lutte contre la fraude, contrôle fiscal, sanctions, redressements, ainsi que les obstacles limitant leur efficacité. Elle met en évidence l'importance de la transparence, de la bonne gouvernance, du civisme fiscal et de l'intégration des technologies modernes pour améliorer la collecte. L'article recommande de renforcer la DGI, d'adapter les lois aux réalités locales et de sensibiliser les citoyens afin de faire de l'impôt un véritable levier de développement durable et de consolidation de l'État.

Mots clés : *Fraude fiscale, Gouvernance fiscale, Contrôle fiscal Civisme fiscal*

Date of Submission: 27-02-2026

Date of Acceptance: 07-03-2026

I. Introduction

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 février 2011, rappelle à son article 64 que tout citoyen a le devoir de s'acquitter de ses obligations envers l'État, notamment le paiement des impôts et taxes. Ces contributions constituent la principale ressource financière permettant à l'État de couvrir ses charges, de financer les services publics et de promouvoir le développement économique du pays. À travers les entreprises et services publics chargés de la mobilisation des recettes, l'impôt devient un outil fondamental pour soutenir les objectifs socio-économiques, puisqu'il est perçu sans contrepartie directe, à la différence des taxes ou redevances.

Cependant, en RDC, l'efficacité du système fiscal se heurte à plusieurs obstacles. La population contribuable manifeste une faible culture fiscale, renforcée par l'idée erronée que l'impôt doit correspondre à un service immédiat ou que les fonds collectés sont détournés. Ce climat de méfiance est aggravé par la corruption, le détournement des deniers publics, la concussion, l'inégalité d'accès aux ouvrages d'intérêt public et divers dysfonctionnements administratifs. Cette situation entraîne une faible mobilisation des recettes fiscales, avec pour conséquence un déficit budgétaire et une incapacité de l'État à répondre adéquatement aux besoins de la population.

La fiscalité demeure pourtant un levier essentiel du développement, car elle fournit les ressources nécessaires pour financer les politiques publiques, réduire la pauvreté et créer un environnement propice aux activités économiques. L'article 174 de la Constitution rappelle d'ailleurs que le paiement de l'impôt constitue un devoir patriotique et que seuls les impôts institués par la loi peuvent être exigés. Toutefois, la criminalisation progressive de l'économie congolaise, caractérisée par la généralisation des pratiques illégales dans la production, la circulation et la consommation des richesses, compromet sérieusement l'efficacité du système fiscal.

Dans ce contexte, la maximisation des recettes requiert une lutte rigoureuse contre la fraude fiscale, tâche qui incombe principalement à la Direction générale des impôts. Il devient donc essentiel d'analyser les mécanismes que cette institution met en œuvre pour combattre la fraude et renforcer la mobilisation des ressources, afin de permettre à l'État d'assumer pleinement ses responsabilités économiques et sociales.

Bref aperçu du problème

La fiscalité constitue un levier essentiel pour le développement économique et social de la République Démocratique du Congo, en permettant à l'État de mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir ses charges publiques et financer des projets structurants. Cependant, la persistance de la fraude fiscale et de la résistance des contribuables compromet sérieusement l'efficacité de ce système et entraîne des pertes importantes pour le trésor public, aggravant ainsi le déficit budgétaire. Cette situation soulève plusieurs interrogations majeures : quels sont

les impacts réels de la fraude fiscale sur l'économie congolaise et quelles stratégies la Direction générale des impôts doit-elle adopter pour maîtriser ce fléau ?

La problématique de ce papier s'articule donc autour de la nécessité de comprendre les mécanismes de lutte contre la fraude fiscale en RDC et d'évaluer leur efficacité, afin de proposer des solutions permettant à la Direction générale des impôts de maximiser les recettes fiscales, renforcer la gouvernance et contribuer durablement au développement économique du pays. Elle interroge particulièrement :

- Les incidences et avantages des mécanismes de lutte contre la fraude fiscale sur la sphère économique et sur la mobilisation des ressources publiques.
- Les stratégies et dispositifs de pilotage nécessaires pour assurer la maîtrise de la fraude et renforcer la performance du système fiscal congolais.

Ainsi, cette problématique met en lumière le lien direct entre la lutte contre la fraude fiscale, l'efficacité de la gouvernance fiscale et la capacité de l'État à répondre aux besoins socio-économiques de la population.

Cadre théorique des impôts en RDC

1. Contexte institutionnel congolais

La Direction générale des impôts (DGI) en RDC joue un rôle central dans la mobilisation des recettes fiscales. Elle utilise divers mécanismes de contrôle fiscal tels que le contrôle sur pièces, la vérification comptable, les visites et saisies fiscales (DGI, 2024). Ces mécanismes visent à réduire la fraude, mais leur efficacité dépend fortement de la capacité administrative et de la gouvernance interne (Baum, Gupta, Kimani, & Tapsoba, 2017).

La fiscalité est également un levier de souveraineté et de développement économique (IMF, 2024). Appiah et al. indiquent que la fiscalité renforce le contrat social entre l'État et les citoyens, en finançant les services publics essentiels (Appiah & Koudalo, 2025). Pugoma note que la numérisation des services fiscaux permet de moderniser les processus, améliorer la transparence et renforcer l'efficacité dans la collecte des impôts (Pugoma, 2025).

2. Empreinte de la fraude fiscale en RDC

La fraude fiscale constitue un obstacle majeur à la mobilisation des recettes. Mirembe et De Herdt démontrent que de nombreuses entreprises échappent au contrôle fiscal, créant un manque à gagner pour l'État (Mirembe, 2011). Kitopi Kimpinde souligne que la résistance des contribuables est accentuée par la méfiance à l'égard de l'administration fiscale et par l'absence de sanctions effectives (Kitopi Kimpinde, 2021). Chiribagula insiste sur l'importance de réformes adaptées pour intégrer le secteur informel, moteur essentiel de l'économie congolaise, dans le régime fiscal (Chiribagula, 2003).

Castagnède met en évidence que la gouvernance fiscale et le contrôle fiscal sont des leviers essentiels pour limiter les comportements de fraude et orienter les décisions des contribuables (Castagnède, 2008).

3. Capacités institutionnelles et gouvernance

La faiblesse institutionnelle accentue la fraude. Selon le FMI, la mobilisation fiscale en RDC est limitée par des lacunes en matière de gouvernance et de transparence (FMI, 2025). Baum et al. indiquent que la corruption réduit la conformité fiscale en diminuant la confiance des contribuables (Baum & al., 2017). Appiah et al. ajoutent que la qualité bureaucratique et la démocratie favorisent une meilleure mobilisation des recettes fiscales, alors que la corruption l'entrave (Appiah & Koudalo, 2025). Yohoh soutient que les réformes fiscales dans les pays en développement sont souvent limitées par la mauvaise gouvernance (Yohoh, 2020).

D'autres auteurs, comme Ng'Abicoka et Vesta démontrent que la perception des contribuables vis-à-vis de l'État influence directement le paiement de l'impôt (Vesta, 2024) (Ng'Abicoka, 2025).

4. Modèles explicatifs de la fraude fiscale

La fraude fiscale est souvent expliquée par le modèle du triangle de la fraude (pression, opportunité, rationalization) (Oseifuah, 2025). Weigel et al. soulignent que la confiance dans l'État est un déterminant majeur de la conformité fiscale (Weigel & al, 2020). Les travaux de Castagnède (2008) confirment que la répression, la prévention et la sensibilisation doivent être combinées pour renforcer l'efficacité du contrôle fiscal (Castagnède B., 2008).

Kitopi Kimpinde note que les comportements frauduleux peuvent être liés à une mauvaise information et à une perception négative de l'usage des recettes fiscales par l'État (Kitopi Kimpinde A., 2021).

5. Comportement des contribuables et légitimité de l'État

Les citoyens sont plus enclins à payer leurs impôts lorsque l'État respecte ses obligations (Y & H., 2025). La formalisation fiscale des entreprises informelles dépend fortement de la perception de l'État et de la qualité des services publics (Ng'Abicoka, 2025). Selon Vesta, l'absence de contrôle effectif favorise la fraude dans les PME/PMI. La légitimité fiscale devient donc un déterminant majeur du comportement des contribuables (Vesta, 2024).

6. Écart fiscal et potentiel de mobilisation

Le tax gap en RDC est très élevé, indiquant des pertes significatives dues à la fraude (Banque mondiale, (FMI, 2025). Des audits révèlent que les entreprises minières sous-déclarent massivement leurs revenus, entraînant un manque à gagner considérable (Reuters, 2025). Ces observations soulignent le potentiel d'augmentation des recettes fiscales si la DGI parvient à réduire l'évasion et la fraude (ACP, 2023)

7. Droit pénal fiscal et sanctions

La répression des infractions fiscales constitue un levier fondamental de lutte contre la fraude (Nomos, 2017). La crédibilité du système judiciaire et des institutions fiscales est essentielle pour que les sanctions aient un effet dissuasif (Pugoma, 2025). Les mesures combinées de contrôle administratif et judiciaire sont nécessaires pour maximiser l'efficacité.

8. Innovations technologiques et lutte contre la fraude

L'introduction de solutions technologiques (IA, blockchain, data mining) améliore la détection des comportements à risque et la prévention de la fraude fiscale (Zenodo, 2025) (Oseifuah E. , 2025);. Ces innovations peuvent être particulièrement utiles dans le contexte congolais où les fraudes sont massives et souvent informelles.

Kojo et Kohnert soulignent également l'importance des technologies pour la gouvernance fiscale et la lutte contre le blanchiment et l'évasion (Kojo, 2008) (Kohnert, 2024). Park, Kim et Cha montrent que l'apprentissage automatique peut être utilisé pour identifier les anomalies dans les déclarations fiscales et prédire les fraudes (Park, 2022).

9. Transparence fiscale et développement

La transparence fiscale est un moteur de développement durable et de justice sociale en RDC (ACP, 2023). Elle contribue à renforcer la confiance des contribuables et à améliorer l'efficacité de la collecte fiscale (Appiah et al (Appiah & Koudalo, 2025). Castagnède note que la gouvernance fiscale doit s'accompagner d'un suivi rigoureux pour maximiser ses effets (Castagnède B. , 2008).

II. Système Fiscal Congolais Et Outils De Lutte Contre La Fraude

À travers ce chapitre, nous analysons le fonctionnement du système fiscal congolais et les différents outils mis en place pour lutter contre la fraude fiscale. Le système fiscal de la République Démocratique du Congo (RDC) a connu de nombreuses réformes ces dernières années (DGI, 2024). L'objectif de cette section est de présenter les impôts, taxes et mécanismes de contrôle essentiels à la mobilisation des ressources publiques.

§1. Impôts et taxes du système fiscal congolais

1. Impôt réel

a. Impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties

Cet impôt s'applique sur la superficie des propriétés foncières situées en RDC (DGI, 2024).

b. Impôt sur les concessions minières et d'hydrocarbures

Cet impôt concerne les concessions octroyées par l'État pour la recherche ou l'exploitation. Le taux est de 0,04\$ par hectare pour les concessions d'exploitation et de 0,02\$ par hectare pour les concessions de recherche, augmenté de 50 % la deuxième année, 75 % la troisième et 100 % à partir de la quatrième année (Reuters, 2025).

c. Impôt sur les véhicules

Applicable aux véhicules, motocycles, bateaux et barges, ainsi qu'à la taxe spéciale de circulation routière (DGI, 2024).

2. Impôt sur les revenus

a. Revenus locatifs

Imposé sur les loyers perçus des bâtiments et terrains situés en RDC, incluant les sous-locations. Le taux d'imposition est de 22 % du revenu brut annuel (Ng'Abicoka P. , 2025).

b. Revenus mobiliers

Imposable sur les actions, obligations, tantièmes et redevances. Le taux applicable est de 20 % (Vesta, 2024).

c. Revenus professionnels

1. Bénéfices et profits : 40 % sur les bénéfices imposables pour les entreprises relevant du régime de droit commun (Pugoma, 2025).

2. Rémunérations professionnelles : Applicable aux rémunérations versées par un tiers, y compris aux associés actifs, gérants et administrateurs (Kitopi Kimpinde A. , 2021).

d. Impôt exceptionnel sur les rémunérations du personnel expatrié

Applicable aux rémunérations brutes du personnel expatrié, avec un taux de 25 % (Appiah & Koudalo, 2025).

3. Impôt sur le chiffre d'affaires

a. À l'importation

Taux de 3 % pour les biens d'équipements et intrants agricoles, 13 % pour les autres produits (IMF, 2024).

b. À l'intérieur

Varie selon les activités : 3 % pour certains biens d'équipement, 6 à 30 % pour d'autres biens et services (Castagnède B. , 2008).

§2. Outils de lutte contre la fraude fiscale

La fraude fiscale reste un problème majeur pour l'État congolais, impactant directement ses recettes et sa capacité à financer les services publics (Baum & al., 2017). La Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place plusieurs mécanismes de contrôle.

§1. Le contrôle fiscal

Le contrôle fiscal est l'outil principal de lutte contre la fraude (Chiribagula, 2003). L'Art. 25 du décret portant réforme de la procédure fiscale confère à l'administration fiscale l'exclusivité du contrôle.

1. Définition

Selon l'Art. 29 du décret, le contrôle consiste à confronter la comptabilité présentée avec des données matérielles pour vérifier la sincérité des déclarations. **Buabua (2010) le définit** comme l'ensemble des prérogatives légales permettant aux agents fiscaux de garantir l'exactitude des déclarations.

2. Types de contrôle

- **Contrôle sur pièce** : vérification dans les bureaux de l'administration fiscale (DGI, s.d.).
- **Contrôle sur place** : déplacement des agents auprès des contribuables pour examiner les documents comptables (Pugoma, 2025).

3. Procédure

Le contrôle débute par un avis de vérification 8 jours avant l'intervention. Une vérification inopinée est possible si les intérêts du Trésor sont compromis (Art. 30). Les contribuables doivent fournir des explications écrites ou verbales sous 20 jours, faute de quoi une taxation d'office est appliquée (Art. 41).

4. Redressement

En cas d'omission ou d'inexactitude, l'administration notifie le redressement au contribuable en indiquant les motifs, conformément aux Arts. 36 et 37 (DGI, 2024).

5. Contestation

Le contribuable peut contester les redressements (Art. 38-40), tandis que l'administration conserve le droit de rappeler les impôts dus sur les cinq dernières années (Art. 43).

§2. Les pénalités fiscales

Les pénalités incluent les majorations, intérêts moratoires, astreintes, amendes administratives et sanctions pénales (Art. 83-99).

1. Pénalités d'assiette

Majoration de 20 à 50 % selon le cas et la récidive (Art. 89-90).

2. Pénalités de recouvrement

Intérêt moratoire de 10 % par mois de retard (Art. 91).

3. Astreintes et amendes

Amendes forfaitaires pour absence de documents, communication de faux renseignements ou non-respect des obligations comptables (Art. 92-98) (Vesta, 2024).

4. Sanctions pénales

Emprisonnement et amendes selon l'intention frauduleuse, conformément aux Arts. 101, 124, 126 du Code pénal congolais (Yohoh, 2020).

§3. Autres mécanismes

1. Redynamisation de l'administration fiscale

Renforcement des capacités et formation des agents de la DGI pour une meilleure efficacité des réformes fiscales (ACP, 2023).

2. Civisme fiscal

Le civisme fiscal repose sur le respect volontaire des obligations déclaratives et le paiement spontané de l'impôt. Il est fondamental de promouvoir la conscience collective et la transparence pour maximiser les recettes fiscales (Weigel & al, 2020).

Appréciation et critique

À l'heure actuelle, alors que de nombreux États cherchent des moyens suffisants pour financer leurs institutions affaiblies par la crise financière et économique, chaque gouvernement est confronté à la nécessité de collecter des ressources pour assurer le fonctionnement de l'administration et améliorer le quotidien de ses citoyens.

Face à ces défis, certaines personnes privent l'État de sa ressource la plus sûre : l'impôt. Comme souligné dans notre développement, l'impôt constitue la source la plus fiable pour un État qui aspire à l'indépendance et au développement durable. Son insuffisance contraint l'État à recourir à d'autres ressources, moins stables, telles que l'emprunt ou les ressources exceptionnelles. Contrairement à l'impôt, ces ressources ne reflètent pas l'attachement du peuple à son territoire.

En République Démocratique du Congo (RDC), le problème ne réside pas dans la légitimité de l'impôt, mais dans la perception qu'en a la population. Les contribuables ne s'acquittent volontairement de leurs obligations fiscales que s'ils considèrent que l'impôt sert à financer l'administration pour l'aménagement du territoire ou qu'ils perçoivent une contrepartie tangible à leur contribution. La conception contemporaine de l'impôt, qui écarte toute notion de contrepartie directe, contribue ainsi au désintérêt général.

La RDC, riche par sa superficie, sa flore, sa faune et ses ressources naturelles, pourrait théoriquement bénéficier d'une matière imposable abondante. Cependant, ces richesses ne se traduisent pas dans l'amélioration du vécu quotidien de la population. Le peuple souffre, les fonctionnaires sont insuffisamment rémunérés, la jeunesse est délaissée, et les secteurs essentiels comme l'éducation et la santé sont négligés. Paradoxalement, ce sont souvent les citoyens les moins aisés qui supportent le poids de l'impôt, tandis que certains bénéficient d'exonérations et d'avantages fiscaux.

Cette situation engendre une double frustration : d'une part, le contribuable est démotivé, car il ne perçoit pas la contrepartie de son effort financier ; d'autre part, il constate que les autorités privilégient leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général. Ainsi, les recettes fiscales collectées en RDC ne constituent pas un levier suffisant pour inciter les citoyens à payer volontairement et régulièrement leur contribution. Les réalisations attendues de l'impôt demeurent encore largement théoriques.

Malgré ces limites, ce travail se veut un outil de conscientisation, soulignant l'importance de l'impôt comme instrument de développement et comme pilier de l'État indépendant et démocratique. Le non-respect de cette obligation prive l'État des moyens essentiels pour remplir ses missions et crée des inégalités entre ceux qui paient et ceux qui évitent de contribuer. Comme le souligne le professeur Buabua, le prélèvement fiscal reste, malgré tout, la ressource publique ordinaire la plus sûre et un catalyseur de développement.

Suggestions et perspectives

Pour améliorer le système fiscal et la perception de l'impôt, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

Création d'une équipe de proximité :

Une équipe chargée de la vulgarisation de l'impôt devrait être mise en place. Elle aurait pour mission d'informer la population sur l'utilisation des recettes fiscales et les objectifs de l'État, d'évaluer les réformes fiscales en cours et de servir d'intermédiaire entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et les contribuables. Cette équipe doit être à la fois la voix du peuple et l'oreille des autorités, permettant un dialogue constructif.

Gestion transparente et équitable de l'impôt :

Les autorités doivent comprendre que l'exercice du pouvoir est un service rendu au peuple, et non un moyen d'enrichissement personnel. Les contributions financières des citoyens, surtout les plus démunis, doivent être utilisées de manière effective pour le développement du pays.

Renforcement de la DGI :

L'administration fiscale doit renforcer ses mécanismes de recensement, de recouvrement et de contrôle afin d'optimiser les recettes fiscales. Une meilleure formation des agents, l'utilisation d'outils numériques et la lutte contre la fraude sont essentielles pour accroître l'efficacité de la collecte.

Adaptation des lois fiscales aux réalités locales :

Les textes législatifs doivent être conçus pour correspondre au niveau de vie et aux réalités économiques congolaises. Il convient d'éviter le mimétisme juridique en copiant des lois étrangères qui risquent de rester lettre morte si elles sont inapplicables localement.

Promotion du civisme fiscal :

Il est impératif de sensibiliser la population sur l'importance de l'impôt comme contribution au bien commun. L'impôt doit être perçu comme un investissement collectif pour la reconstruction et le développement du pays, et non comme une contrainte punitive.

En conclusion, le développement du pays repose sur la participation active et volontaire de tous les citoyens. L'impôt, correctement perçu, collecté et utilisé, constitue le levier principal pour construire une RDC prospère et équitable.

III. Conclusion

L'analyse conduite sur la Direction générale des impôts et les mécanismes de lutte contre la fraude fiscale en République Démocratique du Congo met en évidence le rôle central de l'impôt comme levier de développement économique et social. Ressource publique ordinaire la plus sûre, il constitue un instrument indispensable pour assurer le fonctionnement de l'État, financer les services publics et soutenir les politiques de développement. Toutefois, la mobilisation optimale des recettes fiscales est freinée par la fraude, la faible culture fiscale, la méfiance à l'égard de l'administration et les dysfonctionnements institutionnels, entraînant des pertes considérables pour le Trésor public et limitant la capacité de l'État à répondre aux besoins essentiels de la population.

La Direction générale des impôts dispose de plusieurs outils pour contrôler et réduire la fraude : contrôle sur pièces, contrôle sur place, redressements et sanctions fiscales. Ces mécanismes, bien que fondamentaux, sont tributaires de la transparence, de la bonne gouvernance et de la confiance des contribuables. La perception négative de l'impôt, le sentiment d'injustice face aux exemptions et l'utilisation parfois opaque des recettes publiques limitent l'adhésion volontaire à cette contribution essentielle.

Il apparaît donc que la lutte contre la fraude ne peut se limiter à la répression. Elle doit être accompagnée de mesures de sensibilisation, de promotion du civisme fiscal et de transparence dans l'usage des recettes. La mise en place d'équipes de proximité, capables de vulgariser l'impôt, d'expliquer les objectifs des réformes fiscales et de dialoguer avec les contribuables, constitue une solution pragmatique pour renforcer la participation volontaire et restaurer la confiance. Par ailleurs, l'adoption des technologies numériques, de l'intelligence artificielle et du data mining offre de nouvelles perspectives pour détecter les fraudes, automatiser les contrôles et accroître l'efficacité de la collecte.

En conclusion, la mobilisation efficace des recettes fiscales en RDC dépend à la fois de la rigueur administrative et de l'adhésion consciente des citoyens au financement de l'État. La Direction générale des impôts doit continuer à moderniser ses outils, renforcer ses capacités et promouvoir la transparence et la justice fiscale. La combinaison de répression, de prévention et d'éducation fiscale permettra de transformer l'impôt en véritable levier de développement durable, en garantissant un financement équitable et efficace des missions de l'État et en contribuant à la construction d'une RDC prospère, juste et démocratique.

Bibliography

- [1]. (N.D.).
- [2]. Acp. (2023). Transparence Fiscale Et Développement. Acp Publication, 1-18.
- [3]. Appiah, E. S., & Koudalo, Y. (2025). The Impact Of Bureaucratic Quality On Tax Revenue Collection In African Settings: The Moderating Role Of Democracy And Corruption. Basingstoke: Palgrave Macmillan. Humanities & Social Sciences Communications, 1 - 11.
- [4]. Baum, A., & Al. (2017). Corruption Et Recouvrement Fiscal. Washington, D.C.: Imf Working Paper, 31 Pp.
- [5]. Baum, A., Gupta, S., Kimani, E., & Tapsoba, S. (2017). Corruption, Taxes And Compliance. Washington, D.C: International Monetary Fund.
- [6]. Castagnède, B. (2008). La Politique Fiscale. Paris: Puf.
- [7]. Castagnède, B. (2008). Politiques Fiscales Et Gouvernance. Paris: Puf.
- [8]. Chiribagula, N.-K. (2003). Vers Une Réforme Du Droit Fiscal Congolais: Rationalisation Du Système D'imposition Et De Fiscalisation Des Activités Economiques Informelles, Un Impératif? Thèse De Doctorat,. Bruxelles: Université Libre De Bruxelles.
- [9]. Dgi. (2024). Nouvelles Réformes Fiscales Et Numérisation. Kinshasa: Direction Générale Des Impôts.
- [10]. Fmi. (2025). Rapport. Washinton: Fmi.
- [11]. Imf. (2024). Democratic Republic Of Congo: Selected Issues. Washington, D.C.: Imf Elibrary.
- [12]. Kitopi Kimpinde, A. (2021). Des Comportements Et Manifestations De La Résistance A L'impôt Et De La Nécessité Des Réformes Fiscales Et Economiques En R.D. Congo. Thèse. Lubumbashi.: Université De Lubumbashi, Lubumbashi.
- [13]. Kitopi Kimpinde, A. (2021). Résistance A L'impôt Et Réformes Fiscales. Thèse. Lubumbashi.: Université De Lubumbashi.
- [14]. Kohnert, D. (-S. (2024). Kohnert, D. (2024) 'Money Laundering And Tax Evasion: Impact In Sub-Saharan Africa.' Mpra Paper, 87432, Pp.1 20. Mpra Paper, 87432, Pp.1 20., 1-20.
- [15]. Kojo, O. (2008). Corruption And Governance In The Drc. Iss Monographie, 1-50.

- [16]. Mirembe, F. &. (2011). (2011) Fragilité De L'état Et Fiscalité En Rdc. Anvers.: Annuaire, Université D'anvers.
- [17]. Ng'abicoka, P. (2025). Étude Economique De La Fiscalisation Du Secteur De Marketing Relationnel En Rdc. . Revue Internationale De La Recherche Scientifique, 563-590.
- [18]. Ng'abicoka, P. (2025). Formalisation Fiscale Du Secteur Informel. Revue Internationale De La Recherche Scientifique, 564-589.
- [19]. Nomos. (2017). Droit Pénal Fiscal. (2017) Droit Pénal Fiscal. Baden Baden: Nomos E Library. Baden Baden: Nomos E Library.
- [20]. Oseifuah, E. (2025). Application Of The Fraud Triangle Model In Mitigating Tax Evasion In Developing Countries. International Journal Of Business And Emerging Markets, 45-46.
- [21]. Oseifuah, E. (2025). Fraud Triangle Model Et Fiscalité. International Journal Of Business And Management, 45-66.
- [22]. Park, S. K. (2022). Park, S., Kim, S. & Cha, M. (2022) 'Knowledge Sharing Via Domain Adaptation In Customs Fraud Detection.' Arxiv Preprint, Pp.1 15. Arxiv Preprint, 1-15.
- [23]. Pugoma. (2025). Droit Fiscal : Etude De L'efficacité De La Répression De La Fraude Fiscale En Rdc. . Revue Des Sciences Juridiques, 101-120.
- [24]. Reuters. (2025, Mars 20). Audit Des Revenus Miniers En Rdc. . Reuters News.
- [25]. Vesta, M. (2024). Fraude Fiscale Pme/Pm. I. African Scientific Journal, 45-63.
- [26]. Weigel, J., & Al. (2020). The Participation Dividend Of Taxation: How Citizens In Congo (Drc) Respond To Tax Policy. Quarterly Journal Of Economics, 1849-1894.
- [27]. Weigel, J., & Al. (2020). Weigel, J.L., Et Al. (2020) 'The Participation Dividend Of Taxation: How Citizens In Congo (Drc) Respond To Tax Policy.' Quarterly Journal Of Economics, 135(4), Pp.1849 1894. Weigel, J.L., Et Al. (2020) 'The Participation Dividend Of Taxation: How Citizens In Congo (Drc) Respond To Tax Policy.' Quarterly Journal Of Economics, 135(4), Pp.1849 1894., 1849-1894.
- [28]. Y, P. N., & H. (2025). Analyse De La Fraude Et Du Contrôle Fiscal En Rdc. Revue Des Sciences Fiscales: 75-99.
- [29]. Yohoh, H. (2020). Corruption, Tax Reform And Fiscal Space In Emerging And Developing Countries. . Wanshiton Dc: Clermont Ferrand: Ferdi Working Paper.
- [30]. Zenodo. (2025). Blockchain Et Fiscalité. Zenodo Preprint, 1-28.